



S'informer

DOSSIER SPÉCIAL INONDATIONS P.4



ANNUAIRE DES SERVICES



• **Accueil :**

04 92 45 04 62

contact@comcomgq.com

• **France Services Guillestrois :**

04 92 45 42 42

franceservices.guillestrois@comcomgq.com

• **France Services Queyras :**

04 92 46 85 23

franceservices.queyras@comcomgq.com

• **École de musique et d'arts :**

04 92 45 30 32

accueil-emagq@comcomgq.com

• **Relais Petite Enfance (RPE) :**

06 24 91 51 00

rpe@comcomgq.com

• **Service Jeunesse :**

06 24 91 51 00

samir.yahiaoui@comcomgq.com

• **Service Séniors :**

04 92 45 36 61

odile.eymard@comcomgq.com

• **Vie associative :**

06 83 27 99 29

magali.heritier@comcomgq.com

• **Conseil Intercommunal de prévention
de la délinquance (CISPD) :**

06 83 27 99 29

cispd@comcomgq.com

• **Taxe de séjour :**

07 84 57 04 24

guillestroisqueyras@taxesejour.fr

• **Déchèteries (accueil) :**

04 92 45 04 62

• **Redevances déchets / assainissement :**

04 92 45 36 60

(du lundi au vendredi de 9h à midi)

redevance@comcomgq.com

• **Tarification Incitative Déchets :**

06 59 65 42 54

tarificationincitative@comcomgq.com

• **SMITOMGA :**

04 92 45 59 92

prevention@smitomga.com

SOMMAIRE



02

ANNUAIRE DES SERVICES



04-07

INONDATIONS



08-09

ASSAINISSEMENT - GEMAPI



10

DÉCHÊTS



11

SERVICES À LA POPULATION



12-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



16-17

GESTION PATRIMONIALE



18

FINANCES



19

MOBILITÉ

Directeur de la publication :

Dominique MOULIN, Président de la communauté de
communes du Guillestrois-Queyras - Passage des Ecoles -
BP12 - 05600 GUILLESTRE

Parution : printemps 2024

Conception graphique : Caly Graff à Embrun (05)

Impression : 4100 exemplaires sur papier issu de forêts
gérées durablement par l'imprimerie Les Editions du
Fournel à l'Argentière-la-Bessée (05)

Photos de couverture :

Agnès BRUNET - Château Queyras

Emiel photographie (vignette n°3)



>>ÉDITO

Le 1^{er} décembre 2023 restera une date à jamais gravée dans les mémoires !

En 24 heures, ce sont entre 150 et 200 millimètres d'eau par m² qui sont tombés sur un sol très humide et enneigé ce qui a engendré des débordements et des « laves torrentielles » qui ont tout emporté sur leur passage.

Les services de la Communauté de communes (plus particulièrement Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, Assainissement, Déchets mais aussi les autres services impliqués) étaient présents aux côtés des communes, du Département, de la Préfecture, des services de secours (sapeurs-pompiers notamment) pour faire face à cette catastrophe et gérer au plus vite les désordres pour remettre les torrents dans leur lit. Nous avons mis au service de tous, nos infrastructures et nos moyens humains que je tiens à remercier pour leur travail et leur dévouement sans faille.

L'urgence terminée, nous en sommes maintenant à la phase de confortement et de reconstruction. Certes, cela peut paraître long au vu des activités économiques perturbées par cet événement. Mais, nous devons prendre le temps de la réflexion pour ne pas recommencer les erreurs du passé. Pour aller directement vers des solutions pérennes qui sécuriseront durablement notre territoire, nous devons, également, rester attentifs à ne pas porter atteinte à l'environnement.

Des opérations de nettoyage pour ramasser les déchets emportés par les crues ont été effectuées et je tiens à remercier tous les participants, individuels, associatifs ou institutionnels. Cet élan de solidarité prouve que les habitants sont concernés par le respect de la nature et le territoire dans lequel ils vivent ; ils veulent qu'il reste attractif pour nos visiteurs.

Comme le Département a su le faire, et je les en remercie, pour que la station de Risoul retrouve son accès routier avant la saison hivernale, la Communauté de communes mettra tout en œuvre aux côtés des communes pour que les activités touristiques estivales puissent se dérouler de la meilleure des façons.

S'il y a une leçon à tirer de cet événement, c'est que notre territoire a montré qu'il est capable de se relever rapidement grâce à l'élan de solidarité et d'entraide dont il a pu faire preuve. Cela illustre bien que dans l'adversité nous sommes capables de faire face, ensemble.

Pour ce qui est de la vie et des projets de la Communauté de

communes : vous avez pu voir que les travaux du pôle de services à la population : maison de santé pluridisciplinaire, France services et maison départementale des solidarités ont bien avancé. Nous espérons une ouverture d'ici décembre. Le stade de biathlon de Ceillac a pu ouvrir dès cet hiver et nous allons continuer les travaux au printemps pour que les pistes de ski roues puissent, si le temps nous le permet, accueillir cet été, initiés et débutants encadrés. Cet hiver, ce sont, aussi, près de 900 enfants de moins de 18 ans du Guillestrois-Queyras qui ont pu bénéficier du forfait de ski alpin « territorial » mis en place par la Communauté de communes grâce au soutien des stations de Vars, Risoul et du Queyras. Les 15 communes du territoire ont participé financièrement au côté de la Communauté de communes pour que le forfait soit abordable pour toutes les familles.

En ce qui concerne les projets, la tarification incitative sur les ordures ménagères se met progressivement en place. Des réunions explicatives de cette démarche ont lieu dans les communes et je vous invite à venir y participer. Nous lançons dès ce printemps une étude pour que le stade de football d'Eygliers puisse bénéficier d'un revêtement synthétique en espérant démarrer les travaux à partir de 2025.

En parallèle, nous avançons sur l'extension de la zone d'activité économique de Saint Crépin et sur la vente des terrains de celles de Guillestre, Ceillac et Ristolas. Une réflexion est menée sur l'amélioration qualitative de ces zones, un plan pluriannuel d'investissement pour ces zones doit voir le jour prochainement. Une réflexion est menée avec les services du SDIS pour qu'une restructuration de la caserne de Guillestre puisse se faire dès 2026. Enfin, le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) lancé par la Communauté de communes a établi que pour les 10 ans à venir nous devons faire des travaux sur notre centre technique, notre école de musique, nos bâtiments administratifs communautaires ... Pour réaliser tous ces travaux qui doivent s'échelonner jusqu'à 2030, nous devons disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante. Un audit financier dit de « mi mandat » a été effectué par un cabinet indépendant qui a montré que la Communauté de communes a une bonne santé financière, son épargne brute est de l'ordre d'un million d'euros et sa capacité de désendettement est estimée à 2,35 années. Ce sont de bons chiffres obtenus grâce à une gestion financière rigoureuse de la part de nos services. Mais au vu des investissements indispensables à venir, cette capacité d'autofinancement doit être préservée. C'est pourquoi, le conseil communautaire a décidé de relever cette année les taux d'imposition (qui n'avaient pas évolué depuis 2018) de 5%. Le foncier bâti va passer de 7,76 à 8,15%, le foncier non bâti de 60,61 à 63,64% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 6,06 à 6,36%. Le taux de cotisation foncière des entreprises reste inchangé. Cette augmentation doit nous permettre de financer ces projets pour que la Communauté de communes puisse fournir des services à la population performants et pour que notre territoire reste attractif. Il s'agit de pouvoir attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises qui en s'installant, feront prospérer le Guillestrois-Queyras en créant de l'activité et des emplois.

Vous souhaitant une bonne lecture de ce nouveau numéro du bulletin intercommunal !



Dominique MOULIN,
*Président de la communauté de communes
du Guillestrois-Queyras.*

Des travaux d'ampleur suite aux inondations exceptionnelles



Notre territoire a vécu un épisode de crue exceptionnel le 1^{er} décembre 2023 touchant plus particulièrement le Guillestrois mais également le Queyras ; des précipitations records (200 mm de précipitations sur 2 jours) sur des sols saturés en eau et des températures anormalement douces avec une fonte du manteau neigeux, ont généré de nombreux débordements de torrents, des inondations en plaine, des glissements de terrain... Les effets du changement climatique en territoire de montagne nous ont fortement impactés ! Dès le démarrage de la gestion de crise le 1^{er} décembre, le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de la Communauté de communes a mis tout en œuvre pour engager d'importants travaux d'urgence sur les torrents pour sécuriser les biens et personnes et les axes de communication, en concertation avec les communes, l'Etat, le Département, la DIRMED...



11 sites d'intervention, répartis sur 7 torrents, 5 communes sur plus de 4 km de torrent ont fait l'objet de travaux d'urgence en décembre et janvier, pour un total d'1 million d'euros de travaux engagés par les entreprises locales de travaux publics.

Plusieurs marchés de travaux post-crues d'aménagement de torrent viennent d'être lancés pour une réalisation ces prochains mois, dans des délais très contraints, avec d'importantes demandes de subventions aux financeurs. **Résilience, mobilisation et travaux de reconstruction seront les maîtres mots de cette année 2024 !**



>> Crue du Chagne au Villard 1^{er} décembre 2023



>> Travaux d'urgence sur le Palps aux Isclases à Risoul



>> Travaux urgence crue du Guillermin à St Crépin



>> Travaux urgence sur le Chalps à Guillestre



>> Travaux urgence sur Merdanel à St-Crépin



>> Travaux post-crués torrent Ste Catherine à Eyglies



Jean Louis PONCET,
vice-président « GEMAPI »

« Je tiens à remercier l'ensemble des équipes GEMAPI et Assainissement ainsi que les entreprises locales qui ont su dans l'urgence se mobiliser jours et nuits, pour remettre nos rivières dans leurs lits et consolider les réseaux au plus vite.

Un travail de tarifications négociées et homogénéisées pour toutes les entreprises étant intervenues durant l'épisode a également pu être mené et nous les remercions de leur compréhension dans cette situation de catastrophe naturelle.

Je tiens à souligner le fort engagement de la Comcom puisque 1 000 000 € ont été nécessaires pour cette gestion d'urgence. A noter que sur Risoul, le mur de protection réalisé en 2022 a notamment contribué à sauver la mairie qui aurait pu se voir emportée par les eaux. Les ouvrages montrent leur utilité !

Aujourd'hui, des réparations beaucoup plus conséquentes vont être entamées et nous espérons un peu de répit malgré la fonte des neiges. De nombreux gravats sont à évacuer et des travaux de construction de berges vont devoir être réétudiés.

Nous sommes conscients que tout semble urgent mais la priorisation est importante et la Comcom fait tout son possible pour tout remettre en état. Côté assainissement, ce ne sont pas moins de 19 kms de conduites d'eaux usées qui ont été impactées (affouillements, casses, engrèvement, bouchages) et certains dévoiements sont à prévoir.

En bref, le bilan s'annonce lourd pour une petite Comcom comme la nôtre puisque environ 30 millions d'euros seront nécessaires pour la réfection totale de l'ensemble des dégâts causés par ces intempéries, tous secteurs confondus.

Le « Zéro reste à charge » annoncé par l'état est pour le moment encore bien flou. Nous mettons tout en œuvre pour obtenir des réponses claires et comptons sur la compréhension de chacun. »

Des réseaux d'assainissement endommagés lors des crues de décembre



Le programme de travaux 2024 de la régie assainissement a été partiellement remanié suite aux crues de décembre. Des ouvrages (réseaux, déversoirs d'orage) ont été endommagés. Des volumes conséquents de gravats (sables, terre, pierres) ont été transportés par les réseaux d'eaux usées. Les services de la régie assainissement se sont fortement mobilisés sur le mois de décembre afin de réaliser des débouchages d'urgence à répétition et des désengravings d'équipements. Les réseaux de la route des campings et de la zone du Villard à Guillestre ont été particulièrement touchés. Le réseau collectant les eaux usées du Villaret et de la Rua de Risoul traversait le torrent du Chalps au niveau de la route des campings a été emporté. Des travaux de dévoiement de ce réseau sont engagés. Il sera éloigné du torrent et traversera le torrent en aérien sur une structure autoportée. Plusieurs autres ouvrages de suivi (déversoirs d'orage) nécessitent une rénovation car ont été partiellement détruits. Au niveau de la mairie de Risoul, secteur très touché de notre territoire, le réseau a également été endommagé : une rénovation complète est programmée.

À Eygliers, c'est le réseau traversant le torrent de Fourgière au hameau de la Rua d'Alay qui a été arraché. Des réparations d'urgence ont été réalisées mais un projet plus global de dévoiement du réseau, pour le soustraire du risque « crues torrentielles », est prévu.



» Tuyau réparé au hameau de la Rua d'Alay

De gros dégâts sur les sites de pleine nature



SITES NORDIQUES

À la veille de la saison hivernale, les inondations n'ont pas épargné les sites nordiques du Queyras : pistes ravagées, buses emportées, traversées de torrent ravagées... Les équipes de la comcom ont dû s'employer à remettre en état les pistes dans des délais contraints et préparer la saison pour pouvoir ouvrir les domaines dans les meilleures conditions possibles.



» Traversée de torrent du site d'Arvieux

SENTIERS DE RANDONNÉE

Les sentiers du Guillestrois Queyras ont également subi de nombreux dommages qui ne sont pas tous recensés compte tenu du terrain enneigé. Les équipes sentiers tentent donc de répertorier les dommages causés sur les itinéraires.

Les promeneurs, habitants sont invités à nous faire remonter les soucis repérés sur le terrain. Rendez-vous sur le site suricate, sentinelle des sports de nature :

 <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>



Ces informations nous reviendront directement avec une localisation précise, vos photos et/ou commentaires.



Mise en place d'une cellule d'urgence pour les entreprises



Suite aux inondations de décembre 2023, une cellule d'urgence a été très rapidement mise en place par la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) en partenariat avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

CE GUICHET UNIQUE CCI/CMA COMPREND :

- une page dédiée sur les sites internet respectifs CCI et CMA, regroupant les premières informations, les dispositifs existants, les contacts utiles, les aides mobilisables ; Cette page a été reprise par la Communauté de communes.
- la création d'une adresse mail spécifique urgence@hautes-alpes.cci.fr
- un formulaire en ligne afin que les professionnels puissent se signaler et être recontactés ;
- un dossier unique permettant aux chefs d'entreprise de recenser à la fois les dommages subis et les besoins immédiats, pour un accompagnement plus rapide par l'organisme dont il dépend ;



La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras a organisé avec les chambres consulaires et les différents partenaires (bancaires, Trésor public...) une réunion publique le 7 décembre 2023 en présence des élus, décideurs locaux et des entreprises de la zone sinistrée .

Les Conseillers CMA et CCI ont consacré des journées exclusivement à rencontrer, sur le terrain, les entreprises sinistrées.

Une permanence a été mise en place à Guillestre (au sein de France Services) dès le 4 décembre 2023,

Toutes ces informations ont largement été diffusées via les réseaux sociaux afin que l'ensemble des entreprises puisse en disposer.

Et pour les exploitations agricoles et ASA



Dès le 14 décembre 2023, une réunion rassemblant les partenaires du monde agricole (Chambre d'Agriculture, Mutualité Sociale Agricole, Crédit Agricole, Direction Départementale des Territoires...) et les agriculteurs, Association syndicale d'irrigation, s'est tenue à Guillestre à l'initiative de la Communauté de communes.



La Chambre d'Agriculture a dédié un guichet unique pour recenser les dégâts. La DDT a pu expliquer la procédure de déclaration de calamités agricoles, la notion de perte de fond et pertes d'exploitation.

Suite aux dossiers établis par les communes pour les calamités agricoles, les missions d'expertise se sont rendues sur le terrain et le Préfet a saisi le Ministère chargé de l'Agriculture qui définira prochainement les montants des indemnisations.



Le 8 mars 2024, une nouvelle réunion s'est tenue avec la Chambre d'Agriculture, la DDT et le Département des Hautes-Alpes pour présenter les dispositifs notamment financiers (Département des Hautes-Alpes, Région SUD et Agence de l'Eau), mais aussi d'accompagnement technique disponibles.

>> Dégâts sur l'abattoir à Guillestre - © Bénédicte Peyrot

Des projets structurants sur les réseaux d'eaux usées qui se poursuivent



Plusieurs projets devraient voir le jour en 2024.

Une première tranche de travaux avait été réalisée en 2022 pour raccorder les hameaux des Prats à Ville-Vieille sur plus de 2 km. Le réseau entre Prats-Haut et Prats-Bas ainsi que le réseau de collecte dans les deux villages devraient être finalisés cette année.

Les travaux de raccordement du hameau des Maisons au réseau de transfert d'Arvieux et à la station d'épuration de Château Ville-Vieille sont également programmés.

Ces deux projets ont pour objectif d'éliminer les rejets directs d'eaux usées dans le milieu et préserver ainsi notre environnement.

Les travaux de rénovation des réseaux déjà engagés au niveau du quartier du Pelvas à Abriès-Ristolles et de l'Ochette à Ceillac se poursuivront. Ces investissements sont menés avec les communes concernées qui en profitent pour rénover leurs réseaux d'eau potable et de créer des réseaux d'eaux pluviales.

D'autres travaux de moindre ampleur sont également prévus sur Molines-en-Queyras (hameau de Gaudissard), Risoul (domaine skiable), St Crépin (centre-bourg), Eygliers (plan d'eau).

Des chantiers conduits par nos agents de la régie assainissement avec les bureaux d'études et entreprises locales missionnés.



RAPPEL Les réseaux d'eaux usées ne sont pas des poubelles !



Les équipements collectifs d'assainissement (réseaux et stations d'épuration) sont aptes à recevoir des eaux usées et du papier toilette mais RIEN D'AUTRE.

Les lingettes, tampons hygiéniques... doivent aller dans la poubelle résiduelle ! Les déchets de repas, au compost ! Les huiles et graisses de cuisson... doivent être déposées en déchetterie !

L'accumulation de déchets est à l'origine de bouchages des réseaux et peut nuire gravement au fonctionnement des équipements électromécaniques des stations d'épuration (pompes, dégrilleurs...). Des rejets d'eaux usées sans traitement sont alors à déplorer avec leurs conséquences sur le milieu aquatique.



Adoptons les bons gestes et ensemble, limitons les frais et préservons notre réseau d'assainissement tout comme notre environnement !



Réalisation 2023



Les travaux de protection contre les crues du Chagnon à Vars Ste Marie (montant total 2,5 M € HT), incluant la reconstruction de la passerelle piétonne, ont été finalisés au cours de l'automne 2023, ainsi que des travaux de protection de berges du torrent Chagne, le long de la route des Sagnes (montant 120 000 € HT). Ces aménagements ont tous été sollicités lors de la crue de décembre pour protéger les enjeux présents et confirment l'importance de tels projets.



» Travaux de reconstruction de la passerelle piétonne du Chagnon - Vars



» Travaux confortement berges du Chagnes - route des Sagnes à Vars Ste Marie

La régie d'entretien de végétation des torrents est intervenue sur 40 sites pour un linéaire total de 3.1 km de travaux, incluant des travaux de plantations et bouturages en berge, ainsi que de nombreux travaux d'éradication d'espèces végétales envahissantes exotiques.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de conseiller, d'informer, d'accompagner et de contrôler les mises en place et les rénovations d'ANC.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment non raccordé au réseau d'assainissement collectif : maison individuelle, cabane d'alpage etc ?

Vous devez posséder un système d'assainissement autonome et le faire suivre par le SPANC de sa conception à son fonctionnement. Pour rappel, au moins une visite de contrôle doit être réalisée tous les 10 ans (article 7 de l'arrêté du 27 avril 2012).

Plus d'info auprès du SPANC de la Communauté de Communes :
spanc@comcomngq.com / 06 82 88 14 95

Travaux 2024 à venir



- Travaux post-crise de traitement des embâcles de bois sur le torrent du Chagne à Guillestre,
- Travaux d'aménagement du Chagne au droit du camping de la Rochette à Guillestre suite à la crue du 1^{er} décembre,
- Travaux de protection des crues du torrent du Palps aux Isclases à Risoul,
- Travaux de protection des crues du torrent Chalps sur la route des campings à Guillestre,
- Travaux de protection de berges du Chagne sur la route des Sagnes à Vars (deuxième tranche),
- Travaux de protection des crues du torrent du Peynin à Aiguilles.

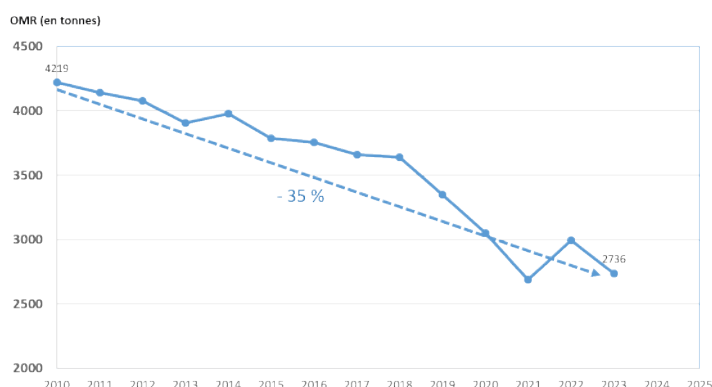


Ces projets répondent à des enjeux prioritaires de protection des biens et personnes. Des travaux d'entretien de végétation et du lit des torrents ainsi que des études techniques de conception seront menés en parallèle sur d'autres secteurs tout au long de l'année. Les travaux d'investissements GEMAPI en 2024 représentent un budget de l'ordre de 4 M€, avec d'importants financements d'Etat (fonds verts, fonds Barnier), du Département, de l'Agence de l'eau et de la Région.

Sur le Guillestrois-Queyras, la tarification incitative pour réduire nos déchets !



Depuis plusieurs années, les quantités d'ordures ménagères sur notre territoire baissent. C'est une bonne nouvelle, mais nous pouvons et nous devons encore aller plus loin pour atteindre les objectifs réglementaires et améliorer la qualité de vie sur notre territoire.



Attention, les déchets recyclables déposés dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères ne sont ni valorisés ni recyclés, mais enfouis ! Nous devons donc tous adopter les bons gestes : **tous les emballages aux emballages, en vrac et sans sac, tri du verre et du papier, compostage de ses déchets alimentaires** (y compris agrumes, bananes, coquilles d'œufs), dépôt des cartons bruns en déchèteries et dans les colonnes à cartons pour les particuliers... Nous comptons sur votre implication !

LA TARIFICATION INCITATIVE CONCRÈTEMENT...

Comme pour votre facture d'eau ou d'électricité, vous paierez une part fixe et une part variable en fonction de votre production de déchets.

En résumé, plus vous triez et moins vous payez ! Il s'agit d'un système de redevance plus juste qui permettra aussi de suivre sa production d'ordures ménagères et ainsi s'améliorer d'année en année.

La tarification incitative a déjà été adoptée par plus de 7 millions de français ! Pourquoi pas nous ?



Anne CHOUVET,
vice-présidente « Régie Déchets »

« La mise en place de la Tarification Incitative se poursuit. Avec prudence et bon sens, notre territoire avance ! Plus de tri, plus de compost pour une facturation plus juste et un environnement préservé. Le seul petit changement c'est la carte déchets pour jeter le peu d'ordures ménagères restantes : poubelles de salle de bains et balayures ! Nous comptons sur vous. Merci »

SA MISE EN ŒUVRE SE POURSUIT !

- **2023-2024** : Installation du contrôle d'accès sur l'ensemble du territoire.
- **2025** : Comptabilisation des dépôts de l'année pour une facturation à blanc en 2026. Redevance habituelle toujours effective.
- **2026** : Comptabilisation des dépôts de l'année pour une facturation effective en 2027. Redevance habituelle toujours effective + facture à blanc.
- **2027** : Comptabilisation des dépôts de l'année pour une facturation effective en 2028. Facture à la consommation selon dépôts de 2026.

Tous les points déchets du territoire seront bientôt équipés avec les contrôles d'accès.

Vous devrez jeter vos ordures ménagères dans un sac de 30 litres maximum et vous munir de votre carte déchets pour ouvrir et pouvoir le déposer dans les conteneurs non recyclables.



Les autres conteneurs restent bien sûr en accès libre : emballages, verre, papier, cartons bruns ainsi que l'ensemble des bacs de compostage publics du territoire !

De l'information au plus près de chez vous



Un agent de la Communauté de communes sillonne le territoire en porte-à-porte.

Il vient à votre rencontre afin de vous remettre votre carte déchets permettant d'ouvrir tous les conteneurs à déchets non recyclables du territoire. Lors de sa venue, vous pourrez lui poser toutes vos questions concernant le fonctionnement de la carte déchets et de façon plus générale le tri de vos déchets. Nous comptons sur vous pour lui réserver un très bon accueil ! En parallèle, des réunions publiques sont organisées dans chaque commune du territoire. Venez à la rencontre des élus et agents de votre Communauté de communes afin de mieux comprendre les enjeux de réduction des déchets ainsi que le fonctionnement de la nouvelle redevance. Nous comptons sur votre participation !



SERVICES À LA POPULATION

Zoom sur le soutien aux associations



La communauté de communes du Guillestrois - Queyras a toujours eu à cœur de soutenir le tissu associatif sur son territoire. En effet, elle considère que les associations sont des partenaires essentiels pour le bien vivre de ses habitants, en proposant des activités sociales, sportives, culturelles et festives. Toutefois, ces associations, le plus souvent dirigées par des bénévoles, ont besoin de soutien, qu'il soit financier, logistique ou humain.

Ainsi, chaque année, la Communauté de communes organise un forum des associations début septembre. Cette rencontre entre les associations du territoire et les habitants permet à chacun de trouver l'activité qu'il souhaite pratiquer tout au long de l'année. Il rassemble chaque année une quarantaine d'associations et une centaine de visiteurs. Il permet également un temps d'échanges entre associations et avec l'agent en charge de la gestion des associations au sein de la collectivité. La Communauté de communes vient, également, en soutien financier auprès des associations organisatrices de festivals et d'événements, tant culturels que sportifs, sur le territoire. Une enveloppe de 220 000 € est ainsi allouée chaque année au bénéfice de plus de trente associations.

Depuis 2014, le Département des Hautes-Alpes, propriétaire du gymnase des Hautes Vallées situé à Guillestre a demandé à la Communauté de communes d'en assurer la gestion. Le gymnase est donc réservé en priorité aux collégiens en journée et est mis à disposition des associations sportives du territoire, à titre gracieux, le soir et les week-ends. Ainsi, une vingtaine d'associations l'occupent et pratiquent : volley-ball, badminton, escalade, yoga, tennis, foot, accroyoga, jonglerie

Enfin, la Communauté de communes met à disposition gratuitement du matériel (barnums, scènes, grilles d'exposition, chapiteau), avec pour l'objectif le soutien aux événements locaux. Elle apporte, aussi, un soutien logistique pour l'organisation de manifestations sur le territoire, au travers de ses services (activités nordiques, école de musique, ...).

En 2024, le conseil communautaire a, ainsi, voté lors de séance du 29 février dernier pour 222 450 euros de subventions aux associations.

 Pour plus de renseignements : Magali HERITIER, coordinatrice services à la population - 06 83 27 99 29 - magali.heritier@comcommq.com



Dominique BUCCI-ALBERTO, vice-présidente
« Vie sociale & services à la population »

» « Les élus et l'ensemble des agents de la ComCom sont à l'écoute des attentes de la population de notre territoire quel que soit son âge et dans des domaines variés (culture, soutien aux associations, aides aux maintiens à domicile...) Nous œuvrons pour le bien vivre et pour un territoire solidaire. »

Une séance au ballet royal de Londres



Le samedi 17 février, 80 personnes (élèves de l'EMAGQ, enfants des écoles ou personnel de la collectivité) se sont retrouvés pour une représentation de Casse-Noisette exécutée par le Ballet Royal de Londres plus vraie que nature. Une découverte du monde du ballet et de l'orchestre symphonique pour les uns, une plongée dans un monde féérique pour les autres. Un premier partenariat avec le cinéma le Rioubel qui a mis des étoiles dans les yeux des spectateurs !

Stage de musique et danse trad



Les amateurs de musique et de danse trad ne se sont pas trompés ! Samedi 10 février, ils se sont retrouvés à la salle polyvalente d'Aiguilles pour une journée de stage encadrée par les enseignants de l'EMAGQ.

Au programme de cette journée conviviale, un travail sur le répertoire du Poitou qui s'est concrétisé le soir, en collaboration avec l'association MusiQueyras, par un bal Trad dans la salle de l'Ogival à Ristolles animé par Benoit Guerbigny et le duo la Sialyre.



(Ré)Inscription à l'EMAGQ



Vous êtes musiciens ? Danseurs ? Vous souhaitez apprendre à vous exprimer via ces arts ? N'hésitez pas à contacter l'Ecole de Musique et d'Art du Guillestrois Queyras (EMAGQ). son équipe enseignante vous accompagnera dans la réalisation de vos projets artistiques et dans vos progrès. Les (ré)inscriptions seront ouvertes à partir du mois de juin. N'hésitez pas à nous contacter au 04.92.45.30.32 ou à aller sur la page de l'école de musique sur le site internet de la comcom.

La Taxe séjour, quèsaco ?



« Mais si, vous savez, la petite ligne en bas de la facture d'hébergement qu'on n'avait pas vue dans le tarif et qui arrive comme un cheveu sur la soupe au moment de régler la note, vous voyez ? »

« Ah oui, cette taxe prélevée par on ne sait trop qui pour en faire on ne sait trop quoi ! »

Alors si on vous expliquait tout ?

La taxe de séjour est une contribution que les touristes paient quand ils séjournent dans un hébergement marchand (pas chez Mamie Ginette, ou mon pote Jérémy) sur un territoire qui en a institué la perception. Les hébergeurs la collectent et la reversent à la Communauté de communes car c'est elle qui est compétente (sauf sur les stations classées de Vars et Risoul, le reversement est fait à la commune).

Son utilisation est destinée à financer des « dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire ou des dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques » - extrait du guide pratique de la Taxe de séjour édité par la Direction générale des collectivités locales.

Lorsqu'il existe un office de tourisme sous statut d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial), et c'est le cas de l'office de tourisme intercommunal du Guillestrois-Queyras, le produit de la taxe de séjour lui est intégralement reversé.

Ces recettes sont entièrement affectées à la promotion du tourisme (c'est l'article L.2333-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui le précise).



La taxe de séjour constitue donc une ressource pour les actions de promotion de l'Office de tourisme. Aucun frais de gestion n'est retenu.

Quels sont les projets portés par l'Office de tourisme et financés par la taxe de séjour dans le Guillestrois-Queyras ?

• Accueil :

- Schéma d'accueil dans les 9 bureaux d'information touristique
- Éditions des brochures : agenda mensuel, magazine, guide pratique

• Communication et promotion :

- Site internet Destination et centrale de réservation, réseaux sociaux
- Campagne de marketing territorial, campagne d'affichage
- Relations presse : accueil presse et workshop

• Évènementiel :

Gestion des événements ou co-organisation (Queyras Flex, Cols réservés, Rencontre en ciel pur, Nature Connexion, Potes de Marmots etc...

• Commercialisation : Centrale de réservation

• Développement et structuration de l'offre touristique

Et cette nouvelle taxe additionnelle votée par le Département c'est quoi ?

Le Département des Hautes-Alpes a fait le choix d'instituer une taxe additionnelle à la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette taxe de + 10 % est collectée par la Communauté de communes en même temps que la taxe de séjour pour le Guillestrois-Queyras puis reversée au Département qui l'affecte à son Agence départementale de développement économique et touristique pour promouvoir le développement touristique du Département.

Plus d'info sur : <https://www.hautes-alpes.net/>

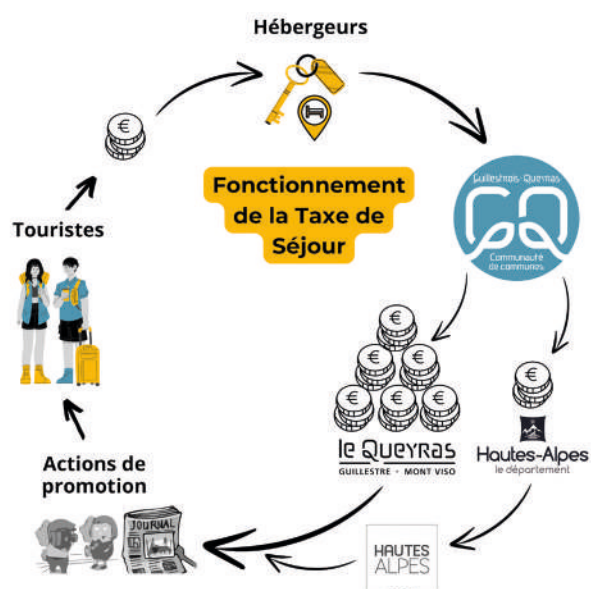


Valérie GARCIN-EYMEOD,
vice-présidente « Tourisme et attractivité du territoire »

« Territoire touristique, le Guillestrois – Queyras attire les vacanciers tout au long de l'année notamment de part ses paysages magnifiques mais aussi les savoir-faire et produits locaux. La Comcom ainsi que l'office de tourisme se doivent de mettre en valeur notre territoire d'exception au travers d'aménagements et de diverses actions. C'est le cas par exemple des travaux d'aménagement et de requalification des parkings de la maison du tourisme et de la maison de l'artisanat qui viennent d'être réalisés à Ville-Vieille. »

Tout ça en image...

Pour 1000 € de taxe de séjour collectés :
909.09 € sont versés à l'Office de
tourisme et 90.91 € au Département.



Petit rappel : les obligations de l'hébergeur :

- Afficher le montant de la taxe de séjour dans son hébergement,
- Collecter la taxe de séjour auprès des touristes,
- La loi impose de tenir un registre du loueur récapitulant toutes les taxes de séjour perçues (c'est l'article L.2333-34 du Code Général des Collectivités Territoriales qui le dit) :
 - La date de la perception,
 - La date à laquelle débute le séjour,
 - L'adresse de l'hébergement,
 - Le nombre de personnes ayant séjourné,
 - Le nombre de nuitées constatées,
 - Le loyer global demandé aux locataires pour la durée de leur séjour, pour les hébergements non classés,
 - Le montant de la taxe perçue,
 - Le motif de l'exonération de la taxe, le cas échéant,
- Déclarer et reverser la taxe de séjour selon les dates fixées par la collectivité.

Tout est expliqué sur :
<https://guillestroisqueyras.taxesejour.fr/>

Sinon pour plus d'informations, vous pouvez contacter Anne
(en restant courtois et poli) : Tel : 07 84 57 04 24
ou mail : guillestroisqueyras@taxesejour.fr

Bourse à l'immobilier pro



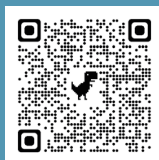
NOUVEAU Création d'une Bourse à l'immobilier pro

*Vous êtes chef.fe d'entreprise ou porteur de projet et souhaitez acheter ou louer un terrain ou un local professionnel dans le Guillestrois-Queyras ?
Vous êtes propriétaire et souhaitez valoriser votre bien immobilier ?*

En complément de vos démarches auprès des professionnels de l'immobilier, la Communauté de communes vous propose une liste de locaux, terrains, fonds de commerces à la location ou à la vente dans les différentes communes du territoire. Cette bourse à l'immobilier professionnel se veut être un outil de développement local dont l'objectif est de faciliter la rencontre entre propriétaires et porteurs de projets.

Un interlocuteur derrière l'outil :

La manager du commerce de la comcom veille à l'actualisation et à la valorisation des offres qui y sont publiées. Vous pouvez la contacter au : 07 65 18 55 32 ou à lou.morel-tourniaire@comcomgq.com
Plus d'infos sur le site internet de la Communauté de Communes, dans la rubrique « Travailler » ou scannez le QR code ci-dessous :



Comme les autres outils du service Développement Économique de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras, la bourse à l'immobilier d'entreprise est un service public entièrement gratuit dont l'objectif est de faciliter l'installation des entreprises et la création d'emplois sur le territoire.

Des parkings aménagés pour la Maison du Tourisme et la Maison de l'Artisanat à Ville-Vieille



La Communauté de communes est un acteur majeur en matière de développement économique et touristique aux côtés de la Région et des communes. Aussi, il est important de dynamiser l'attractivité de notre territoire et cela passe par des aménagements pratiques, modernes et accueillants pour nos visiteurs et nos commerçants.



>> Avant



>> Après

L'aménagement de ces parkings s'intègre dans un projet global de requalification de ce secteur. Ils permettent de libérer l'espace sur le parvis entre **la Maison du Tourisme et la Maison de l'artisanat** et de lui redonner ponctuellement sa vocation d'esplanade piétonne, pouvant également accueillir des manifestations culturelles ou des marchés artisanaux.



>> Avant



>> Après

LE PARKING EST DIVISÉ EN DEUX PARTIES SITUÉES DE PART ET D'AUTRE DU ROND-POINT :

- Parking « amont » (**côté Aiguilles**) avec une dizaine de places de stationnement (dont une PMR)
Sa vocation : covoiturage, zone de pique-nique, point tri des déchets.
- Parking « aval » (**côté Château-Queyras**) avec 25 places pour véhicules légers (dont 3 PMR), 3 places autocars, et une zone de service pour camping-cars, ainsi qu'un espace pique-nique.

Les abords de ces nouveaux parkings sont aménagés d'espaces verts et arborés, les zones de stationnement sont en sol stabilisé pour éviter au maximum l'artificialisation et l'imperméabilisation. Seuls les entrées/sorties sont revêtues. Un soin particulier a été apporté à l'intégration et à l'aménagement paysager du projet, celui-ci étant situé sur un axe routier très fréquenté (Route des Grandes Alpes) au cœur du Parc naturel régional du Queyras.

Pour un montant total d'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) de 200 000 € HT, la CCGQ a obtenu une subvention du Département de 30 % et de l'Etat - DETR de 20 %

Premier hiver du stade de biathlon de Ceillac !



Mercredi 6 mars 2024, Ceillac a vibré au rythme des tirs de carabines en célébrant le tout premier hiver de son stade de biathlon, marquant le début d'une ère prometteuse pour les amateurs de ce sport emblématique.



L'événement a réuni plus de 100 participants, dont 50 jeunes issus des ski clubs locaux. Ces derniers ont ouvert les festivités avec une course amicale en relais, symbolisant la jeunesse et l'enthousiasme qui entourent ce nouveau complexe sportif. La matinée s'est ensuite poursuivie par les discours des élus et officiels présents, soulignant l'importance de cette infrastructure pour la communauté locale.

Parmi les intervenants : le Maire de Ceillac, Emile CHABRAND, le Président de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, Dominique MOULIN, la Présidente de Nordic France, Marine MICHEL, le Président de la Fédération Française de Ski, Fabien SAGUEZ, le Président du Département des Hautes-Alpes, Jean-Marie BERNARD, et la Conseillère de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur déléguée à l'économie sociale et solidaire, Deuxième Vice-Présidente Commission Massif Alpin, Agnès ROSSI. Après la cérémonie officielle et le coupé de ruban, les élus et les invités ont eu l'opportunité de s'essayer au tir à 50 m à la carabine 22 long rifle, mettant en lumière le caractère ludique et accessible du biathlon.



© Vision'r

Le stade de biathlon de Ceillac est doté de 15 couloirs de tir à 50 m et 5 cibles à 10 m pour l'initiation, connectés aux 50 km de pistes du domaine nordique qui offrent une diversité de paysages et de profils de pistes, de l'espace débutants aux pistes noires.

Le succès du premier hiver a été indéniable, avec une participation du grand public, local et touristique, lors de séances encadrées par les moniteurs locaux. Le stade a également attiré des clubs et des comités du massif et d'ailleurs en France pour des stages d'entraînement.

La communauté de communes du Guillestrois-Queyras et la commune de Ceillac, co-porteurs du projet, préparent déjà la deuxième phase des travaux qui débutera dès la fonte de la neige en avril 2024. Cette phase finale comprendra les finitions des terrassements et la réalisation des revêtements des pistes de ski-roues sur 2,5 km linéaires, étendant ainsi le potentiel du stade à une utilisation toute l'année.

Ainsi, dès cet été 2024, ce nouvel équipement quatre saisons retrouvera son nouveau public, tant pour le biathlon d'été que pour le ski à roulettes et autres activités estivales, tenant compte de toute la richesse environnementale de ce site d'exception.



Emile CHABRAND, vice-président
« Activités de pleine nature »

« Je tiens à remercier les équipes APN et nordiques pour leur réactivité dans la remise en état des pistes notamment à Arvieux où les dégâts ont été les plus importants suite aux inondations de décembre. Tout au long de la saison, l'enneigement ne leur a pas laissé de répit. Bravo à eux pour leur travail remarquable et en particulier aux dèmeurs qui ont permis une exploitation jusqu'en fin de saison. Le stade de biathlon est un équipement unique fortement apprécié dès ce 1^{er} hiver d'exploitation par les pratiquants comme par les élus. Avec la suite des travaux pour une utilisation 4 saisons, c'est un axe de développement et un outil fort pour l'attractivité de notre territoire à n'en pas douter ! Enfin, suite aux dégâts engendrés sur les sentiers, la tâche sera d'autant plus importante ce printemps pour nos équipes techniques qui auront besoin de la vigilance de chacun afin de rendre accessible l'ensemble des itinéraires. Merci par avance pour vos signalements ! »

NOUVEAU Un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) pour la collectivité



» Centre Technique de Guillestre – Quai de transfert

La Communauté de communes a souhaité se doter d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) c'est-à-dire un outil dédié à la gestion dynamique de son patrimoine permettant à la collectivité de piloter durablement sa stratégie patrimoniale. Dans un contexte de contraction budgétaire, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée peut représenter un gisement précieux d'économies, sans impact sur la qualité du service rendu.

Le SDIE de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras intègre le volet bâtementaire de tous les sites qu'elle gère (déchetteries, stations d'épuration, accueils des domaines nordiques, centres d'incendie et de secours, bâtiments administratifs, bureaux d'information touristique, agences postales, maisons de santé...) et le développement des énergies renouvelables dans des enveloppes thermiques efficaces. Il confirme l'adéquation des dépenses projetées avec les capacités financières de la collectivité pour les dix prochaines années.

Ce ne sont pas moins de 64 sites répartis sur 14 des 15 communes du territoire pour une surface de 16 546 m², qui ont fait l'objet du diagnostic initial de ce SDIE. Plus de 50% du parc immobilier date d'avant 2000. Seulement 1/3 de ce parc appartient à la Communauté de communes. Le reste du parc utilisé est mis à disposition par les communes ou le Département, ou encore loué. Près de 60% du parc est occupé par les services de la Communauté de communes. 50% du parc est chauffé au bois. Les sites sont globalement en bon état et bien entretenus. Cependant, certains bâtiments sont vétustes et vont nécessiter de lourds travaux de réhabilitation (ancienne station d'épuration de Guillestre, centre d'incendie et de secours de Guillestre, antenne administrative d'Aiguilles, ...). Les bâtiments administratifs et notamment le siège de la comcom, présentent, également, des dysfonctionnements fonctionnels importants, avec la location d'une multitude de locaux pour l'école de musique. Les locaux des services techniques, plus particulièrement à Guillestre, ne sont pas adaptés à leur usage.

À partir de ce diagnostic, des priorités ont été définies et des scénarios proposés pour répondre aux constats faits. Un plan pluriannuel d'investissements sur 10 ans a, ainsi, été défini. Pour pouvoir le mettre en œuvre, l'analyse financière qui a été réalisée a conclu à une hausse nécessaire des recettes.

Après une année de travail en partenariat avec l'ensemble des services communautaires, les élus référents ont finalisé en décembre le travail de réflexion en lien avec le titulaire du marché de prestations intellectuelles, EGIS. Le conseil communautaire, dans sa séance du 18 décembre 2023, a approuvé ce SDIE. Ces prestations ont pu voir le jour grâce au soutien financier de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ainsi que la Caisse des dépôts et consignations.

À présent, la communauté de communes du Guillestrois-Queyras va lancer les études de faisabilité et travaux préconisés par le SDIE. L'année 2024 s'ouvre sur des perspectives enthousiasmantes pour l'efficacité, l'efficience et l'adaptation aux changements climatiques de nos bâtiments et services.



Michel MOURONT,
vice-président
« Finances et budgets »

« La décision prise par les élus de se doter d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique illustre la volonté de mieux connaître l'ensemble des bâtiments utilisés par notre collectivité – 1/3 seulement appartient à la Communauté de communes.

L'analyse précise de l'état des bâtiments et de leurs dépenses énergétiques a permis de définir une stratégie pour établir les priorités et calculer le montant des travaux nécessaires.

Un plan pluriannuel d'investissements sur 10 ans a été adopté pour assurer le fonctionnement le plus efficace de ses services. »

Des extensions des réseaux de chaleur de Molines-en-Queyras et de Ristolas !



Les travaux d'extension du réseau de chaleur de Molines en Queyras ont eu lieu à l'automne 2023. Ils ont permis le raccordement du nouveau local jeunes/associatif/restauration, là où se situaient auparavant les anciens garages communaux. Cette opération a coûté environ 35 000 € TTC, financés à hauteur de 65% par le Département des Hautes-Alpes, la Région Sud et l'Etat). Elle va permettre à la commune de Molines-en-Queyras d'économiser sur les charges de fonctionnement de ce nouveau bâtiment, pour lequel, sans le réseau de chaleur au bois énergie, elle aurait dû installer une chaudière électrique.



Un bilan plus que positif pour cette opération :

Un prix moyen de 14.20 centimes du KWh pour le réseau de chaleur de Molines-en-Queyras contre un prix moyen de 25.16 centimes du KWh pour l'électricité (source Pic Bleu février 2024). L'évitement de 2.5 tonnes de CO2 émis dans l'atmosphère par rapport à l'usage d'une chaudière fioul. L'équivalent de 9 années de consommation électrique moyenne d'un ménage français économisées par an grâce au réseau de chaleur.

Quant à l'extension du réseau de Ristolas, les travaux - phase 1 de 2023- ont dû être suspendus et reprendront ce printemps 2024 avec aussi la réalisation de la deuxième phase d'extension du réseau. Une dizaine de prospects vont être raccordés, la plupart privés, mais aussi publics, dont les logements appartenant à la commune d'Abriès-Ristolas, ainsi que la salle Bues.

» Bâtiment communal nouvellement raccordé au réseau de chaleur de Molines-en-Queyras



Relance du projet de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Aiguilles !



A la demande du Centre Hospitalier d'Aiguilles-en-Queyras (CHAQ) et de la Commune, le projet de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur biomasse a été relancé. Pour ce faire, une étude de faisabilité a été confiée en février 2024, au bureau d'études KAIROS Ingénierie, afin d'actualiser les données de la précédente étude, réalisée en 2018 et restée sans suite. Ce projet pourrait donc voir le jour à Aiguilles à moyen terme alimentant le CHAQ, mais aussi l'école, la crèche, la piscine municipale, un gîte, l'ancien centre de vacances Léo Lagrange, ainsi que des propriétés et copropriétés privées, et également, le centre technique communal. L'étude de faisabilité est financée à hauteur de 70% par la Région Sud. Les résultats seront connus à l'automne 2024.



Dominique MOULIN,
Président

« Dans un souci de favoriser les énergies renouvelables et de faire des économies, la Communauté de communes développe et gère des réseaux de chaleur bois combustible sur son territoire. Cette année va voir l'extension du réseau de Ristolas et le lancement d'une étude de faisabilité pour un nouveau réseau sur Aiguille. »

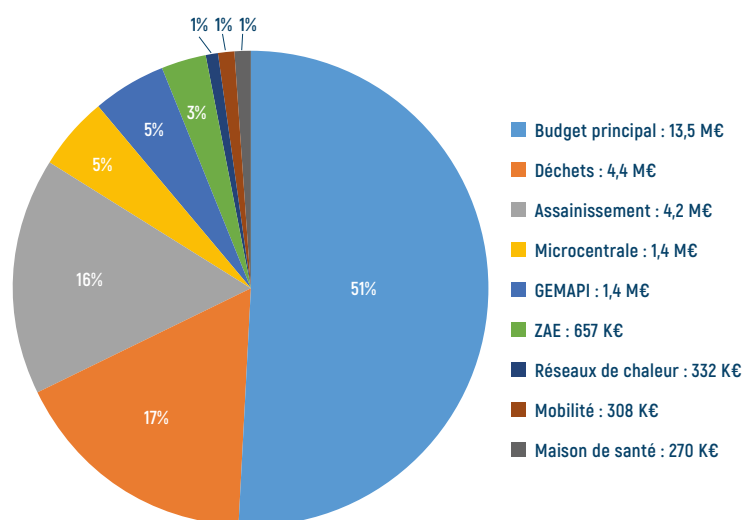
Un budget de fonctionnement stable mais des investissements ambitieux



DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT SIMILAIRES À 2023

Au 1^{er} janvier 2024, le budget principal de la collectivité s'élève à plus de 13,5 millions d'euros. Il concerne aussi bien les services à la population (portage de repas, aide à domicile, jeunesse, France Services... ou encore école de musique), que l'aménagement du territoire et le développement économique, les activités nordiques et de pleine nature, le tourisme mais aussi le fonctionnement courant de l'établissement (gestion du patrimoine, du personnel, les finances, ...).

À ce budget principal, s'ajoutent les budgets annexes relatifs aux Déchets, à l'Assainissement, à la Microcentrale, à la GEMAPI, aux ZAE, aux réseaux de chaleur, à la mobilité ou encore aux Maisons de Santé dont la répartition est la suivante :



Au total, tous budgets confondus, le fonctionnement représente un peu plus de 26,5 millions d'euros et reste stable par rapport à l'an passé.

DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

Côté investissements en revanche, ceux-ci augmentent de plus de 2 millions d'euros cette année, répartis entre les programmes suivants :

- Le Pôle de services à la population comprenant la Maison de Santé Pluridisciplinaire et la Maison France Services de Guillestre ;
- Le Stade de biathlon 4 saisons de Ceillac ;
- Les travaux d'urgence suite aux inondations du 1^{er} décembre 2023 ...

Fin 2023, la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras s'est également doté d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). Celui-ci prévoit 10 millions d'investissements sur les 10 prochaines d'années sur les bâtiments communautaires dont le centre technique de Guillestre, le siège et l'école de musique, la maison du Bourbonnais et le garage-atelier à Aiguilles. Des travaux dans les zones d'activités économiques, le stade de football à Eyglies et le Centre d'Incendie et de Secours de Guillestre, sont, également, inscrits dans ce plan pluriannuel d'investissements.

Aussi, afin de pouvoir financer ces investissements, le Conseil Communautaire en date du 29 février 2024 a décidé d'augmenter de 5% les taux d'imposition. Sont concernées les taxes foncières bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

	Taux 2023	Taux 2024
TFB (Taxe Foncière Bâti)	7,76%	8,15%
TFNB (Taxe Foncière non Bâti)	60,61%	63,64%
THRS (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires)	6,06%	6,36%
CFE (Cotisation Foncière des Entreprise)	28,57%	28,57%



À noter que la Communauté de communes n'avait pas augmenté sa fiscalité depuis 2018 !



Michel MOURONT, vice-président « Finances et budgets »

« Le bilan de mi-mandat réalisé par le cabinet SIMCO a permis aux élus d'apprécier la bonne santé financière de notre Communauté de Communes.

L'analyse a dégagé plusieurs indicateurs positifs :

- une épargne brute conséquente (la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses)
- une capacité de désendettement permettant de rembourser sereinement la dette existante.

Cependant, le cabinet nous invite à la vigilance afin d'autofinancer nos investissements et avoir la confiance des banques. »



Se déplacer autrement, c'est possible !



Testez dès cet été l'autostop et le covoiturage local ! La Communauté de communes, en collaboration avec le Département des Hautes-Alpes, met en place des arrêts de stop « Rezopouce » ainsi qu'un site internet et une application mobile pour vous permettre de partager vos trajets et rencontrer d'autres usagers. Rien de plus simple, il suffira de vous inscrire sur l'application, le site internet ou en point relais, et hop, en route !

+ d'info : <https://www.rezopouce.fr/>

De nouvelles navettes en gestion intercommunale !



Compétente depuis l'été 2021 en matière de Mobilité, la Communauté de communes reprend peu à peu la gestion des navettes touristiques jusqu'alors gérées par les communes.



En hiver, à Ceillac, Molines-en-Queyras, Saint-Véran, Arvieux et dans le Haut-Guil, bénéficiez de transports gratuits pour circuler en station et éviter ainsi les problèmes de stationnement et de circulation parfois délicate !

Pour ceux qui souhaitent changer de station ou randonner l'été en itinérant, les « navettes de l'Escarton » permettent de passer facilement et gratuitement d'une vallée à l'autre, avec une correspondance matin et soir à Ville-Vieille.

Cet été, comme les années précédentes, vous pourrez également tutoyer les sommets et randonner vers les lac et refuge de la Blanche ou les cols avoisinants en empruntant la navette de Clausis à Saint-Véran.

Et enfin, n'oubliez pas la navette estivale gratuite entre le marché de Guillestre, le plan d'eau d'Eygliers et la place forte de Mont-Dauphin, afin de profiter de tous les plaisirs estivaux que vous offrent nos si belles communes !

Retrouvez toutes les infos navettes sur <https://www.ccguillestroisqueyras.fr/vivre/deplacements/>



Notre communauté de communes du Guillestrois-Queyras a la chance de disposer de 7 centres d'incendie et de secours sur son territoire, composés exclusivement de sapeurs-pompiers volontaires : à **Guillestre, Vars, Ceillac, Aiguilles, Arvieux, Molines-en-Queyras et un poste saisonnier à Risoul 1850**. En tout, ce sont près de 70 femmes et hommes engagés pour assurer des secours de proximité sur l'ensemble de nos vallées !

Aujourd'hui, ces différents centres connaissent une baisse conjoncturelle de la disponibilité de leurs effectifs, rendant de fait, quasiment impossible les départs en intervention en journée avec un effectif minimum de 3 personnels.

POUR CONTINUER À ASSURER VOTRE SÉCURITÉ 365J/AN et 24h/24, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



*Vous avez entre 16 et 55 ans ?
Vous avez un peu de disponibilité en journée ?
Vous avez envie de rendre service ?
Venez nous rejoindre pour assurer votre propre sécurité et celle de vos proches !*

Pour Aiguilles, Arvieux et Molines-en-Queyras
Christophe MONNET : 06.15.02.05.21
Pour Guillestre et Risoul 1850,
Nicolas BONNET : 06.62.92.18.54
Pour Ceillac, Sophie DAUBERCIES :
06.40.64.75.80
Pour Vars, Laurent PROCHWIEZ : 06.72.00.58.80

Guillestrois Queyras

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

